



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Blanc-Sablon, tenue le 17 décembre 2024 à 19h00 à la salle municipale de Blanc-Sablon, sous la présidence du maire suppléant, monsieur Mitchell Lawless, et aussi présents pour former quorum :

Les conseillers :       Dany Gaudreault  
                              Johanne V. Beaudoin  
                              Marissa Lavallee

La directrice générale de la municipalité, madame Karine Benoit, était aussi présente.

### OUVERTURE DE LA SESSION

Le président de la session a vérifié le quorum et a déclaré la session ouverte à 19h01 après une minute de silence.

2024-148

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** le maire suppléant invite la directrice générale à lire l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS VERBAUX DES RÉUNIONS DU 17 NOVEMBRE ET DU 9 DÉCEMBRE 2024
4. DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS DE NOVEMBRE 2024
5. DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2024
6. DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2024
7. TAXES À RECEVOIR AU 30 NOVEMBRE 2024
8. RÉSOLUTION D'ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON
9. HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES 2024-2025
10. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT
11. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-R-005 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
12. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DOSSIER JZP46942-98005 (9) -20240606-034 PROJECT PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE
13. OFFRE DE SERVICES DE LES SOLUTIONS IDC INC. POUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX (PGA)
14. COUVERTURE CELLULAIRE



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Blanc-Sablon

15. AVIS DE MOTION D'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT 2019-R-003 DÉCRÉTANT LES CATÉGORIES  
D'USAGERS ET LES TARIFS POUR L'UTILISATION DES SALLES  
MUNICIPALES AINSI QUE LES DIVERS REVENUS DE SOURCES  
LOCALES

16. AFFAIRES NOUVELLES  
17. PÉRIODE DE QUESTIONS  
18. CLÔTURE DE LA SESSION

2024-149

**ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS VERBAUX DES RÉUNIONS DU  
17 NOVEMBRE ET 9 DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par **Marissa Lavalée**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin**  
et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux des sessions tenues  
le 17 novembre et le 9 décembre 2024 avec exemption de lecture.

2024-150

**DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES  
INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS DE NOVEMBRE  
2024**

Il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Marissa Lavalée** et  
résolu unanimement d'adopter la liste des chèques émis et des dépenses  
incompressibles payées durant le mois de novembre 2024 aux montants  
respectifs de **226 259.27 \$** pour l'administration générale et **26 247.10 \$**  
pour la rémunération.

2024-151

**DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS  
DE NOVEMBRE 2024**

Il est proposé par **Marissa Lavalée**, appuyé par **Dany Gaudreault** et  
résolu unanimement d'adopter les comptes payables pour le mois de  
novembre 2024 au montant de **29 393.58 \$**.

2024-152

**DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORTS BUDGÉTAIRES, DES  
TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS  
DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Marissa Lavalée**  
et résolu unanimement d'adopter les rapports budgétaires, des transferts  
et des engagements de crédit pour les mois de novembre et décembre  
2024 aux montants respectifs de **282 575.99 \$** et **303 426.45 \$**.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 30 NOVEMBRE  
2024**

La directrice générale dépose et commente le rapport des taxes à recevoir  
au 30 novembre 2024 de **134 248.47 \$**.

2024-153

**RÉSOLUTION D'ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES  
ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-  
SABLON**

**CONSIDÉRANT QUE**

l'article 148 du Code municipal du Québec  
prévoit que le conseil doit établir, avant le début  
de chaque année civile, le calendrier de ses  
séances ordinaires pour la prochaine année,  
en fixant le jour et l'heure du début de  
chacune ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par  
**Johanne V. Beaudoin**, et résolu unanimement :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

**QUE** les séances débuteront à 19 h 00 à la salle municipale de Blanc-Sablon ;

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025:

- 21 janvier
- 18 février
- 18 mars
- 15 avril
- 20 mai
- 17 juin
- 15 juillet
- 19 août
- 23 septembre
- octobre (Pas de réunion – Élections Générales)
- 18 novembre
- 16 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par Karine Benoit, Directrice Générale, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

**2024-154**

### **HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES 2024-2025**

Il est proposé par **Johanne V. Beudoin**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclusivement.

**2024-155**

### **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par **Marissa Lavalée**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement de mandater la conseillère **Johanne V. Beudoin** comme mairesse suppléante pour les mois de janvier, février et mars 2025.

**2024-156**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-R-005 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement numéro 2022-R-005 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 20 décembre 2022, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (« CM »);

**CONSIDÉRANT QU'** la Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifie certaines dispositions du CM relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalités dans leur règlement de gestion contractuelle;

**CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire de modifier le présent Règlement de gestion contractuelle pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois et pour y ajouter des mesures facultatives en matière d'octroi de certains contrats à un fonctionnaire ou un membre du conseil de la Municipalité lorsque les conditions applicables sont rencontrées;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

2024-157

**CONSIDÉRANT QU'** une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** le président d'assemblée a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Marissa Lavalée**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et résolu unanimement :

**QUE** la Municipalité de Blanc-Sablon adopte le règlement portant le numéro 2024-R-005 sur la gestion contractuelle lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

### **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DOSSIER JZP46942-98005 (9) -20240606-034 PROJECT PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Blanc-Sablon a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**CONSIDÉRANT QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**CONSIDÉRANT QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Blanc-Sablon**

No de résolution  
ou annotation

2024-158

**EN CONSEQUENCE**, Il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et résolu unanimement d'approuver les dépenses d'un montant de **9 749.03 \$** relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**OFFRE DE SERVICES DE LES SOLUTIONS IDC INC. POUR LA PRÉPARATION  
D'UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX (PGA)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Blanc-Sablon reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

**CONSIDÉRANT QUE** le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service les Solutions IDC Inc. répond aux exigences de la Municipalité et ce, à un prix raisonnable;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, secondé par **Marissa Lavalée** et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Les solutions IDC Inc. au montant de **22 800.00 \$ plus les taxes applicables** et :

**QUE** la Municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;

**QUE** la Municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;

**QUE** le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère;

**QUE** la somme requise pour assumer cette dépense soit puisée à même les fonds généraux de la Municipalité et rembourser par le « Programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec » (TECQ) 2024-2028.



No de résolution  
ou annotation

2024-159

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

### COUVERTURE CELLULAIRE

**CONSIDÉRANT QUE** la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre ;

**CONSIDÉRANT QUE** des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants ;

**CONSIDÉRANT QUE** la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Dany Gaudreault**, secondé par **Marissa Lavalée** et résolu unanimement :

**DE DEMANDER** au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Blanc-Sablon

No de résolution  
ou annotation

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

**DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

**DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

2024-160

**AVIS DE MOTION D'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-R-003 DÉCRÉTANT LES CATÉGORIES D'USAGERS ET LES TARIFS POUR L'UTILISATION DES SALLES MUNICIPALES AINSI QUE LES DIVERS REVENUS DE SOURCES LOCALES**

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller **Dany Gaudreault** qu'à une session subséquente, il présentera un règlement modifiant le règlement 2019-R-003 décrétant les catégories d'usagers et les tarifs pour l'utilisation des salles municipales ainsi que les divers revenus de sources locales. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**AFFAIRES NOUVELLES**

Il n'y a pas d'affaires nouvelles.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a pas de questions.

2024-161

**CLÔTURE DE LA SESSION**

Il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Marissa Lavalée** et résolu unanimement de lever la session à 19h30.

Mitchell Lawless, maire suppléant

Karine Benoit, directrice générale